

Commune de Saint Jean de Beauregard

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 9 juin 2023 -

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 7 Représentés : 2 Votants : 9
Date de la convocation : 5 juin 2023 Date de la séance : 9 juin 2023
Étaient présents : François FRONTERA, Maire, Franck COUTURIER, 2^{ème} Adjoint, Jean-Luc TOURDJMAN, Florence HUTIN, Claire MARANDON, Véronique de GUITAUT, Sabine ROYANT, Conseillers Municipaux
Étaient absents représentés : François de CUREL a donné procuration à François FRONTERA, Laurent SCHWARTZ a donné procuration à Claire MARANDON,
Absents excusés : Murielle GALÉAZZI, Gérard BOUSQUET,
Secrétaire de séance : Sabine ROYANT Président de séance : François FRONTERA

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance le 9 juin 2023 à 18h13. Il procède à l'appel nominatif des présents.

Secrétaire de séance : Madame Sabine ROYANT.

2023-06/10 Élections sénatoriales : élection des délégués (vote à bulletin secret)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n°IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant qu'il convient de désigner **1 délégué** et **3 suppléants** en vue des élections sénatoriales,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Véronique DE GUITAUT, M. Jean-Luc TOURDJMAN, Mme Claire MARANDON et M. Franck COUTURIER.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Le secrétaire de séance est Mme Sabine ROYANT.

b) Élection du délégué

La ou les candidatures enregistrées : M. François FRONTERA

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 9 Bulletins blancs ou nuls : 0 Suffrages exprimés : 9 Majorité absolue : 5

Ont obtenu : M.. François FRONTERA : 9 voix

M. François FRONTERA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées : Mme Véronique DE GUITAUT, Mme Sabine ROYANT, M. Franck COUTURIER,
Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 9 Bulletins blancs ou nuls : 0 Suffrages exprimés : 9 Majorité absolue : 5

Ont obtenu : Mme Véronique DE GUITAUT : 9 voix ;

Mme Sabine ROYANT : 9 voix ;

M. Franck COUTURIER : 9 voix ;

Les trois candidats suppléants, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamé élu en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Le Conseil Municipal, désigne :

- le **délégué** est : M.. François FRONTERA
- les **3 suppléants** sont : Mme Véronique DE GUITAUT,
Mme Sabine ROYANT,
M. Franck COUTURIER

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h53.

Le Maire,
François FRONTERA



Le secrétaire de séance,
Sabine ROYANT

Signatures :	François FRONTERA		
Murielle GALÉAZZI	Jean-Luc TOURDJMAN	Laurent SCHWARTZ	
	Véronique DE GUITAUT	Sabine ROYANT	Gérard BOUSQUET